

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 676 Subvention à l'association L'histoire par la vidéo, (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'histoire par la vidéo ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association L'histoire par la
vidéo dont le siège social est situé 3 rue du lieutenant Chauré, 75020 Paris. (2012_05198 / 94561).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de
la Ville de Paris de 2012, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de
fonctionnement au titre de la Mémoire